



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUN
GENF, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS
GENEVA, SWITZERLAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 106

Genève, 28 octobre 2016

Le Conseil de l'UPOV tient sa cinquantième session ordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquantième session ordinaire le 28 octobre 2016.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Logo et site Web de l'UPOV

Le Conseil a approuvé le nouveau logo de l'UPOV suivant et est convenu qu'il devra être publié sur le site Web de l'UPOV parallèlement à la présentation des nouvelles rubriques à l'intention des différentes parties prenantes, à savoir les obtenteurs, les agriculteurs, les responsables de l'élaboration des politiques et le grand public, et au lancement de la chaîne de l'UPOV sur YouTube.



Le site Web mis à jour sera lancé le 8 novembre 2016 (voir <http://www.upov.int/portal/index.html.fr>).

Formulaire de demande électronique de l'UPOV (EAF)

Le Conseil a approuvé le lancement en janvier 2017 du formulaire de demande électronique de l'UPOV (EAF) pour le rosier, le soja, la laitue, les variétés fruitières de pommier et la pomme de terre.

Le formulaire de demande électronique va permettre aux obtenteurs de fournir des données aux membres de l'UPOV par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne. Le formulaire de demande électronique vise essentiellement à :

- fournir un système en ligne aux membres de l'UPOV ne disposant pas de leur propre système de demande en ligne;
- permettre aux déposants de lire toutes les questions dans l'une quelconque des langues des membres participants;
- permettre aux déposants de réutiliser les données relatives aux demandes pour des demandes ultérieures;
- faciliter l'échange de données dans un format type (PVP XML).

Événements

Le 24 octobre 2016, l'UPOV a organisé un "Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV". Ce séminaire a réuni 151 participants (voir http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=39124).

Le 26 octobre 2016, l'UPOV et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) ont organisé conjointement un Colloque sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV) (voir http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=40584).

Le colloque a été ouvert par M. Francis Gurry, Secrétaire général de l'UPOV et M. Kent Nnadozie, secrétaire par intérim de l'ITPGRFA.

Lors de l'allocution de clôture, les comodérateurs : M. Muhamad Sabran, président de la septième session de l'Organe directeur du Traité international, et M. Raimundo Lavignolle, vice-président du Conseil de l'UPOV ont conclu :

- qu'ils avaient passé en revue les objectifs et avantages des deux traités : la Convention UPOV, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA);
- qu'il était important d'interpréter et d'appliquer de manière complémentaire les deux traités dans le contexte de chaque partie contractante;
- qu'il était important pour les deux organisations de travailler ensemble et de s'apporter l'appui nécessaire afin d'atteindre leurs objectifs;
- que le colloque avait souligné la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes dans ce processus.

Le colloque a réuni 147 participants.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

Au total, 61 membres de l'Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (59 en 2015) et 13 membres de l'Union assurent la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces végétaux. De ces 13, cinq membres (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Maroc et Turquie) ont conféré en 2015 une protection à des genres et espèces végétaux additionnels.

Le Conseil a pris note du fait que, en 2015, il y a eu une baisse de 3,2% du nombre de demandes de protection d'obtentions végétales (15 017 en 2015; 15 511 en 2014), ce qui représente une augmentation de 2,9% du nombre de demandes déposées par des résidents (10 061 en 2015; 9778 en 2014) et une baisse de 13,6% du nombre de demandes déposées par des non-résidents (4956 en 2015; 5733 en 2014). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 11 566 en 2014 à 12 409 en 2015 (soit une augmentation de 7,3%). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 11 566 en 2014 à 12 409 en 2015 (soit une augmentation de 7,3%).

Le nombre total de 107 232 titres en vigueur en 2015 a représenté une augmentation de 0,6% par rapport à 2014 (106 575).

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

En 2015, le nombre de genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité s'est élevé au total à 2031, contre 2002 en 2014 :

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

- a) documents TGP :

TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)

b) documents d'information :

UPOV/INF/16	Logiciels échangeables
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union

Tous les documents adoptés seront ajoutés à la Collection de l'UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

Élection du président et du vice-président du Conseil de l'UPOV

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) M. Raimundo Lavignolle (Argentine), président du Conseil
- b) M. Marien Valstar (Pays-Bas), vice-président du Conseil

Élection du président et du vice-président du Comité administratif et juridique

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) M. Anthony Parker (Canada), président du Comité administratif et juridique
- b) M. Patrick Ngwediagi (République-Unie de Tanzanie), vice-président du Comité administratif et juridique

Élection du président et du vice-président du Comité technique

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-troisième session ordinaire du Conseil, en 2019 :

- a) M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), président du Comité technique
- b) M. Nik Hulse (Australie), vice-président du Comité technique

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève, compte 74 membres et couvre 93 États.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111
Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin]